



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

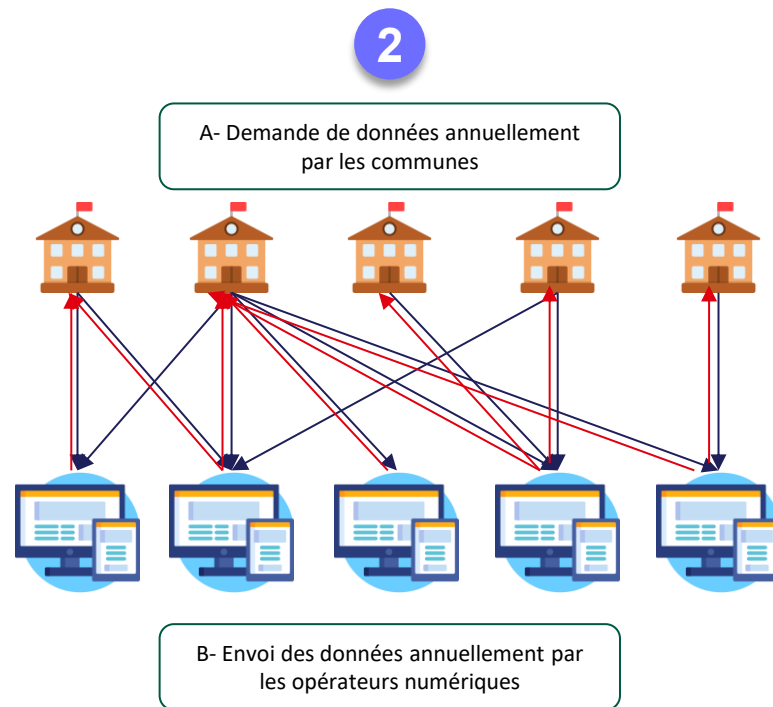
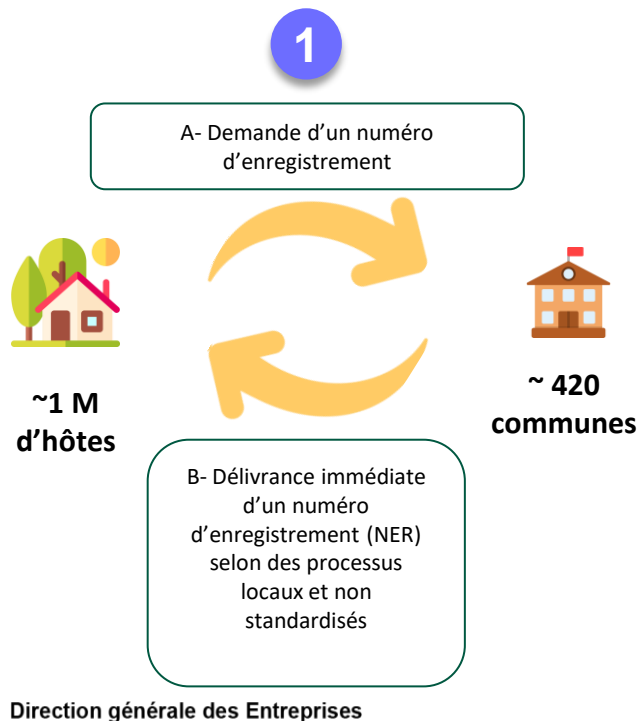
Direction générale
des entreprises

PRÉSENTATION DU PROJET API MEUBLÉS

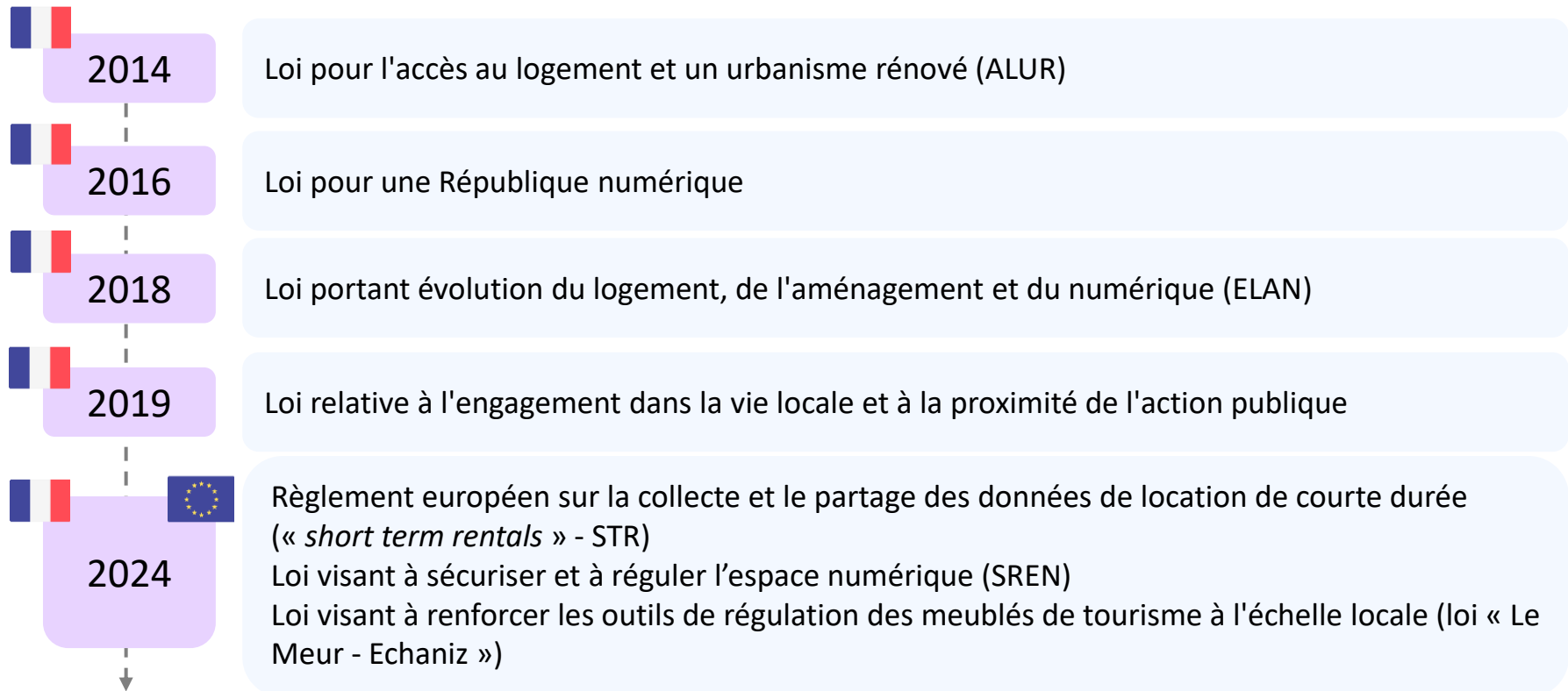
Sommaire

- Rappel du contexte et calendrier
- Objectifs de l'API
- Fonctionnement général de l'API et fonctionnalités disponibles pour les différents publics

Le fonctionnement actuel : un processus fastidieux pour tous



Un cadre législatif avec de nombreux textes à intégrer



Une mise en œuvre en 2 phases

T4 2025



~ 420
communes

- *Visualisation des données d'enregistrement par les communes*
- *Appariement avec les données des opérateurs numériques avec la clé unique du NER*

Mai 2026



Jusqu'à 29 000
communes avec la
généralisation de
l'enregistrement

- + *Procédure d'enregistrement et délivrance automatique du NER*
- + *Interopérabilité avec l'application européenne*

Un calendrier réglementaire avec de nombreuses consultations en vue du déploiement de la 1^{ère} version de l'API avec la publication du décret SREN

- Consultations des parties prenantes (intermédiaires de meublés, municipalités) au T1 2025, afin de finaliser le projet de décret ;
- Consultation de la Commission européenne en cours en application de la directive 2015-1535 (notification faite le 18/04/2025, avis circonstancié reçu le 18/07/2025, réponse envoyée le 11/09/2025, fin du délai de statut quo le 22/08/2025) ;
- Saisine de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) à venir, puis examen par le Conseil d'Etat

Les communes partenaires pour les tests, à ce jour



8 communes

Paris

Strasbourg

Annecy

Lyon

St Malo

La Rochelle

Honfleur (à venir)

Soustons (à venir)

3 objectifs liés à la mise en œuvre de l'API meublés



1. Concrétiser techniquement la loi



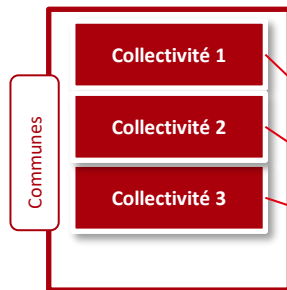
2. Proposer des visualisations de données pour mieux piloter les politiques publiques et le contrôle des infractions



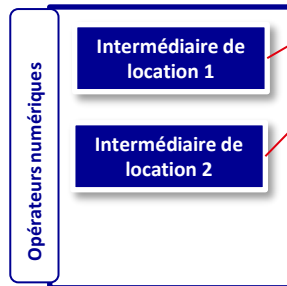
3. Engager un maximum de communes et de plateformes de location

Fonctionnement de l'API meublés à son lancement en 2025

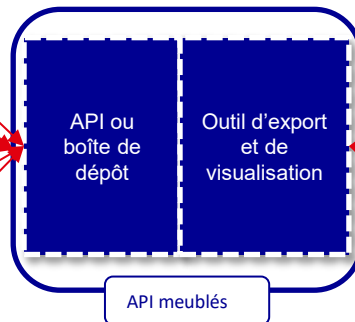
1 - Les collectivités importent* leurs numéros d'enregistrement et les données associées sur l'API meublés



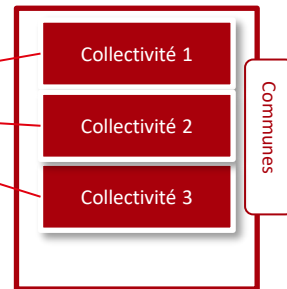
2 - Les opérateurs numériques importent leurs données d'activité sur l'API de manière sécurisée et structurée



3 - L'API meublés retraite, harmonise et agrège les données envoyées par les différents intermédiaires de meublés, et signale les incohérences avec les données d'enregistrement



4 - Les collectivités se connectent sur l'API meublés pour visualiser et récupérer les données d'activité qui les concernent



Données obligatoires à fournir une fois/mois au format CSV

- Adresse précise de l'unité
- Numéro d'enregistrement du meublé
- Adresse universelle du référencement du meublé (URL)
- Nombre de nuitées pour lesquelles l'unité a été louée

Fonctionnalités pour les communes

- Import de leurs numéros d'enregistrement (NER) par API ou fichier plat*
- Visualisation des informations liées au NER enregistrées par la commune
- Visualisation du décompte des nuitées par NER de manière agrégée
- Visualisation des meublés sur une carte
- Statistiques sur leur parc de meublés
- Notifications en cas de meublés en dépassement du plafond de location applicable aux résidences principales

Fonctionnalités pour les opérateurs numériques

- Envoi des données d'activité sur toutes les communes
- Obtention d'une liste à jour des communes concernées

Fonctionnalités pour le grand public

- Site d'indicateurs statistiques agrégés au niveau national, régional ou départemental
- Accès à la liste des communes demandant les données d'activité des opérateurs numériques

Direction générale des entreprises

Au service de la compétitivité
des entreprises

#DGEntreprises



→ www.entreprises.gouv.fr

X    @DGEntreprises